

**Préparation de la réunion du 28 octobre 2015**

1. **Point sur la comptabilité**

Isabelle laisse la parole à Annie sur ce sujet là

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **montant cotisations** | **2012** | **2013** | **Différence 2013/2012** | **2014** | **Différence 2014/2013** | **2015** | **Différence 2014/2015** |
| **Janvier** | 2 205,00 | 2 205,00 | 0,00 | 2 674,50 | 469,50 | 2 683,00 | 8,50 |
| **Février** | 2 321,00 | 3 297,00 | 976,00 | 3 398,50 | 101,50 | 3 482,00 | 83,50 |
| **Mars** | 2 650,00 | 2 602,00 | -48,00 | 3 522,00 | 920,00 | 3 808,00 | 286,00 |
| **Avril** | 1 884,50 | 3 276,50 | 1 392,00 | 2 297,00 | -979,50 | 2 713,00 | 416,00 |
| **Mai** | 1 765,00 | 962,00 | -803,00 | **2 793,00** | 1 831,00 | 1 968,00 | -825,00 |
| **Juin** | 1 764,50 | 3 159,50 | 1 395,00 | 1 493,00 | -1 666,50 | 1 788,00 | 295,00 |
| **Juillet** | 999,50 | 1 315,00 | 315,50 | 1 499,00 | 185,00 | 1 683,00 | 184,00 |
| **Août** | 1 137,00 | 1 863,00 | 726,00 | 1 778,00 | -85,00 | 2 132,00 | 354,00 |
| **Septembre** | 1 042,00 | 2 075,00 | 1 033,00 | 2 775,00 | 700,00 | 2 301,00 | -474,00 |
| **Octobre** | 1 883,50 | 2 443,00 | 559,50 | 2 345,00 | -98,00 | 0,00 |  |
| **Novembre** | 709,00 | 2 300,75 | 1 591,75 | 1 691,00 | -609,75 | 0,00 |  |
| **Décembre** | 577,50 | 1 271,00 | 693,50 | 1 257,00 | -14,00 | 0,00 |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total** | 18 938,50 | 26 769,75 | 7 831,25 | 27 523,00 | 753,25 | 22 558,00 | 328,00 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **nombre adhérents** | **2012** | **2013** | **Différence 2013/2012** | **2014** | **Différence 2014/2013** | **2015** | **Différence 2014/2015** |
| **Janvier** | 55 | 20 | -35 | 52 | 32 | 47 | -5 |
| **Février** | 60 | 64 | 4 | 55 | -9 | 64 | 9 |
| **Mars** | 71 | 43 | -28 | 63 | 20 | 79 | 16 |
| **Avril** | 51 | 73 | 22 | 55 | -18 | 50 | -5 |
| **Mai** | 46 | 24 | -22 | 35 | 11 | 28 | -7 |
| **Juin** | 52 | 45 | -7 | 34 | -11 | 33 | -1 |
| **Juillet** | 24 | 24 | 0 | 24 | 0 | 31 | 7 |
| **Août** | 32 | 35 | 3 | 49 | 14 | 54 | 5 |
| **Septembre** | 30 | 45 | 15 | 37 | -8 | 45 | 8 |
| **Octobre** | 51 | 47 | -4 | 44 | -3 | 0 |  |
| **Novembre** | 19 | 33 | 14 | 31 | -2 | 0 |  |
| **Décembre** | 39 | 31 | -8 | 22 | -9 | 0 |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Total** | 530 | 484 | -46 | 501 | 17 | 431 | 27 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

Compte courant 1 083,21

Livret A : 2 668,71 –

Compte épargne : 5 176,39 €

**soit une épargne totale de 7 845,10 €**

**Annie**: Sur le plan budgétaire, je remarque que nos entrées compensent nos dépenses même en incluant le paiement des cartes FAGE. J’ai d’ailleurs fait un virement sur compte épargne ce mois ci de 1 000 euros.

Le dépenses prévisibles et annoncées (en sachant que que seules trois personnes m’ont fait part du coût de leur déplacement) pour le mois prochains tournent autour de :  940 € en tenant compte des abonnements orange téléphone et internet, (Internet ne semble toujours pas résilié, personnellement je n’ai pas eu de réponse depuis l’envoi de la lettre de résiliation en recommandé, il faudrait peut être se déplacer ? ) – des frais courants de Marie Michelle évalués entre 120 à 200 € en gros, de la FAGE 255 € et des déplacements annoncés qui tournent autour de 150 à 200 €

Compte tenu de ces chiffres et des économies faites, je pense qu’on peut faire des déplacements, la ligne de conduite retenue étant de s’efforcer de garder au moins 1/3 de de notre richesse pour faire face à l’imprévu. (gestion bon père de famille)

Point sur les appels rappels : entre septembre et octobre j’ai lancé 69 rappels, j’ai reçu 43 renouvellements

Bilan sur les adhésions et les rappels de Marie-Michelle. Je ne suis pas en mesure de chiffrer le nombre de cotisations ramenées par Marie Michelle mais chaque visite en juridiction se solde par trois ou cartes adhésions ou renouvellements  en ce qui concerne l’école, il n’y en avait pas moins de 9 !!!  et j’i enregistré 33 nouveaux adhérents sur la même période

On pourrait se satisfaire de cela sauf qu’il faut encore une fois noter que les renouvellements ne sont pas systématiques et que le montant des cotisations est inférieurs à celui de 2014. La raison est sans doute que nous avons perdu plus de greffiers premier grade que nous ne rentrons de nouveaux greffiers et comme les cotisations sont plus faibles nous avons un déficits au niveau des rentrées.

La solution peut être le prélèvement automatique, les formalités sont en cours mais comme tout ce qui est administratif, cela prend du temps ! de plus il n’est pas certain que les collègues y adhèrent !

En conclusions, si nous voulons avoir au minimum autant d’adhérents en 2015 qu’en 2014, il nous faut rentrer 70 adhérents d’ici le 31 décembre. **DOIT ON EN FAIRE UN CHALLENGE POUR CHACUN D’ENTRE NOUS ?**

**Marie Michèle est bien partie, Hélène est pleine d’enthousiasme, elle est suivie par Claude ….  En ce qui me concerne, je proposerai volontiers un tour de France des juridictions à Marie Michelle… Mais ce n’est pas moi qui décide d’autant qu’en matière d’adhésion je suis plutôt nulle.**

**Paiement FAGE et FGF**. Isabelle indique qu’elle valide le paiement à faire pour la FAGE et FGF selon le rythme qu’avait établi Sophie. On ne se démunit pas trop de son argent.

Isabelle demande à Annie de préciser les montants exacts afin que chacun soit au courant.

**Sophie :** Concernant le paiement des timbres, j’ai reçu un appel du trésorier de l’UD de Limoges, je dois le rappeler car je ne comprends rien. Au titre de l’année 2014, nous avons acheté 132 timbres. J’ai fait le règlement à la FAGE mais lui me dit qu’on doit aussi une partie à l’UD.

MARIE-MICHELLE : quand j'avais été à l'UD de FO, le SG Adjoint m'avait laissé entendre que chaque syndicat affilié à FO devait régler à tous les UD de la région où il était une partie des adhesions! C'est fou ! En quoi il nous aide pour avoir des adhésions

**Annie :** En ce qui concerne la FAGE il y avait une somme de 1 500 euros à régler correspondant au paiement des 100 cartes FAGE commandées, pour éviter de vider nos comptes trop brutalement, nous avons choisi de régler par mensualité puisque la seule exigence de la FAGE est un paiement effectué au mois de mars 2016. Dans ces conditions, nous versons depuis le mois de septembre 255 € tous les mois.

Dans le cadre du nouveau site, Claude avait souhaité un paiement.

**Claude :** il ne s’agit pas de payer la personne qui a développé le site mais de payer l’hébergement de celui ci sur wix.

En résumé il y a plusieurs configurations et je pense que la plus adaptée est la formule e-commerce à 16,90 par mois, en ce moment elle est à moitié prix d’ailleurs (moitié prix pendant un an puis plein tarif). Elle comprend le nom de domaine, il n’y a pas de pubs, une capacité de stockage de 20 GB (pour faire comme précédemment du site une sorte de bibliothèque de nos CR c’est utile) et surtout si vous envisagez un jour de passer à l’adhésion en ligne elle offre la fonction panier d’achat. La formule juste en dessous ne comprend pas le panier et la capacité de stockage est à 10 GB, elle est à 12,42 euros par mois (à moitié prix à 6,21 en ce moment également).

On en a également profité pour refaire tous les imprimés type papier à lettre à en tête et la maquette validée par isa est aussi déclinée en carte de visite.  Isabelle avait demandé que je vous indique un prix pour les cartes de visites : chez vista print, pour une centaine de cartes il faut compter environ 5-6 euros (je reçois constamment des offres promotionnelles). On en achète pas tous les 4 matins (j’ai toujours une bonne parties de celles que j’avais faites) et quand on  a besoin de laisser nos coordonnées c’est toujours plus professionnel que de laisser un post it griffonné à la hâte.

MMM  idem

**Philippe** a proposé de créer sur le site une rubrique spéciale pour outre-mer.  
Isabelle lui a indiqué que sur le principe elle n’était pas contre.   
Mon souci dit Isabelle c’est que hormis Philippe et Lionel les CR de Outre-mer ne sont pas légions.

Seul Ida siège en CT et CHSCT pour avoir quelque chose par écrit c’est compliqué.  
Isabelle pense que dans cette rubrique on pourrait y mettre effectivement des CR, la fiche outre-mer, les infos de FO sur les indemnités de Mayotte  
Est-ce que vous voyez autre chose ? Avis du bureau

**Sophie**: pour ma part, non, mais effectivement une rubrique où ceux de métropole pourraient aussi avoir accès sur comment ca se passe là bas, à quoi on a droit ? ce serait bien. Après en dehors des comptes rendu, peut être deux fois par an, un état des juridictions en mettant le nom des chefs de juridiction, DG, tel et nombres de fonctionnaires, état des manques effectifs.

**MMM :** pour les autres RESSORTS en outre mer ,  il faudra trouver des référents dans les adhérents qui fassent remonter les infos  et comme cela tenir les autres au courant de ce qui se passe,

**Annie**: les contacts et les démarches à connaitre quand on part

**Natacha**: Je pense que c'est une bonne idée de faire une rubrique outre-mer avec les dispositions financières particulières et des infos pratiques pour aider ceux qui s'y installe (les adresses pour faire leurs démarches...)

**Claude :** sur le principe pourquoi pas en raisons des spécificités de l’outre mer, reste à définir à quelle place dans l’arborescence je vais l’insérer mais surtout  qui peut y accéder. En ce qui me concerne je pense que c’est une valeur ajoutée pour les adhérents et il faut valoriser les adhésions, donc accès restreint.

**Catherine** : Je pense comme Sophie que ça pourrait ouvrir le regard de la métropole sur les iles, je pense que ça serait une bonne chose

Isabelle indique qu’Antonio souhaitait faire des déplacements sur d’autres juridictions de son ressort.

Isabelle lui a indiqué qu’elle souhaitait un prévisionnel des dépenses.

**MMM**, oui j'essaie moi de caler les réunions d'infos, quand j'ai une réunion avec soit le ministère, soit le pp, soit avec le CHSCT, c'est pas toujours possible mais j'en ai au moins 3 payer par eux!

La Guadeloupe : Isabelle a proposé à Marie-Michelle d’y aller faire un tour l’année prochaine.

Isabelle sait par la boite à tam tam que Joelle va bientôt partir à la retraite. C’est toujours compliqué de savoir les choses avec Joelle  
Notre pâquerette va y aller faire le VRP pour  faire le tour des adhérents et récupérer une déléguée.

A ce jour, Isabelle rappelle qu’il manque des cours sans délégués à savoir Besançon, Bordeaux et Poitiers.

Isabelle demande à Marie-Michelle de prendre une semaine et de sillonner ces 3 cours d’appels dès qu’elle peut

Le but

1. Aller faire des réunions
2. Aller chercher des adhésions
3. Dégoter un délégué ou une déléguée

**Phil :** Ok pour moi, Pâquerette passe bien auprès des collègues car elle a souvent un contact facile.

**MMM** oui c'est une bonne idée, mais j'ai peur de l'avion!!!  blague à part, je commence à prendre contact avec des collègues de la bas voir un peu comment on peut trouver quelqu'un avant quelle ne part !

**Catherine** : Pâquerette fait des miracles surtout dans les iles je dis oui et re oui....

Que ce soit Karine ou Helène à leur départ la relève n’a pas été assurée.

Sur Poitiers, Isabelle et Sophie avaient été sollicitées par Annie FOUR qui a été notre représentante par le passé. Elle avait appris par radio potin que Karine avait démissionnée.

Le SAR s’est rapproché d’Isabelle pour avoir une nouvelle désignation.

A ce jour Annie nous a répondu qu’elle ne souhaitait pas.

**Sophie**: j’ai aussi demandé à Laurence Journet que Marie Michèle avait pisté, elle a accepté. Il faut que l’on voit à partir de quand elle fonctionne, à mon sens début janvier ca lui permettrait de prendre ses fonctions doucement en lui envoyant dès maintenant notre documentation.

**MMM** : Laurence Journet m'a fait la proposition dès que j'ai fait sa connaissance, voyant comme on s'était occupé de son collègue et ami Mr  MUFFAT-GENDET de REIMS,et c'est grâce à eux que j'ai eu des adhérents sur REIMS,

Isabelle demande à Sophie de faire un rappel général à l’ensemble des délégués pour avoir leur liste de diffusion à jour comme elle leur transmet au moment des élections. Ce n’est quand même pas insurmontable de la tenir à jour ainsi et cela permet de prendre le relais en cas de congés ou de voyage.

Sophie en est chargée.

**Sophie :** il faut impérativement cette liste en fichier Excel afin qu’on puisse pallier pendant les congés (enfin quand on le sait !). Il est impossible de nous transférer la liste par Outlook et qu’on se démmerde. Chacun a de la décharge pour faire ça et la mettre à jour régulièrement. Je m’occupe de faire l’appel des fichiers.

**Phil :** OK Sophie, je me rends compte que je n'ai pas moi-même rempli ma part (en envoyant la liste via un message outlook je pensais que c'était bon ... désolé ...). Sinon, cette histoire de liste de diffusion dure depuis trop longtemps. Je crois qu'il va falloir mettre une date buttoir pour chaque délégué. Au début cela a été dur pour Isabelle d'obtenir les CR de chaque délégué. Je crois que maintenant sur ce point, cela va un peu mieux ... C'est comme les dates de congés de chacun, c'est mieux si on sait tous ! Il faut donc refaire une demande très claire à chaque délégué de remettre à Isabelle la liste de diffusion sous format excel exclusivement et en fixant une échéance (pas le choix). Maintenant, pour les grosses cours d'appel, ça risque quand même de prendre un peu de temps, mais une fois fait, la mise à jour demandera peu de temps. Le bureau ne devrait-il pas désigner un référent pour suivre ce "dossier" et faire un CR sur son suivi pour la prochaine réunion du bureau. Isabelle ne peut pas passer son temps à faire des rappels à chacun et les rappels à tous ne portent pas leurs fruits ...

**MMM** je comprends, mais en ce qui me concerne mon fichier  excel n'est pas évident à faire  car je dois rentrer tous les noms  de la CA REIMS-PARIS-PARIS-ET LE NORD, mais je vais acheter  une nouvelle clef car comme je l'ai dit déjà ma clef USB est morte et je n'ai plusrien, je dois tout refaire!

1. **Sur les délégués**

Isabelle avait demandé à Catherine de prendre attache avec Corinne  pour savoir ce qu’il en était pour Dijon. Il fallait arriver à se positionner vis-à-vis de Natacha.

Après de longs moments de latences, il s’avère qu’elle est en accident.

Donc je décide que Natacha reprend les diffusions officiellement sur Dijon, et qu’elle y fera les permanences également.

Corinne sera son relais à son retour.

Concernant ENG, **Isabelle demande à Natacha** comment elle compte s’organiser.

**Natacha**: J'ai mis une affiche avec mes coordonnées sur la porte du local syndical de l'école depuis la fin du mois de septembre pour qu'on puisse me joindre et que je reçoive sur rendez-vous si nécessaire. Ensuite, je propose d'y faire une permanence par demi-journée tous les mois mais pour cela, il faudrait que j'obtienne la liste des greffiers qui y sont affectés. J'ai fait 2 mails en ce sens mais je n'ai pas eu de réponse pour l'instant.

**MMM,** un petit avis  sur ENG, je pense que NATACHA devrait reprendre les choses en mains car on a un local  qui n'est pas très loin de sa juridiction, d'une part,

Il faut que les stagiaires voient passer quelqu'un du syndicat ! Car lorsque nous sommes de passage et que nous faisons un travail pour  approcher  les collègues, après notre départ ce qui se passe c'est que ceux de la CGT qui sont sur place casse notre boulot positif au départ! Cela m'a été dit par quelqu'un de la promotion où j'ai fait 8 adhésions

que dès notre départ, ils ont commencé à reprendre les personnes en proposant des boissons et toute sorte de conneries et dès que les personnes nous recherchent, ils disent que nous ne sommes pas présent à DIJON,

IDA : lors de notre entrevue avec  la cellule outre-mer, Béatrice Gayet nous a fait part de ses réticences sur Ida et ses positions.

Ida a localement un positionnement anti guyanais qui ne lui fait pas que des amis.

Elle a eu des soucis avec sa DARJ, une fois partie les choses continuent. Il lui a été fait une délégation qu’elle vit mal. Elle s’est mise en arrêt de travail.

Elle souhaite une mutation en métropole, Isabelle espère qu’elle l’aura.

**Phil** : Ben là ... Je sais plus quoi dire ... Je croyais qu'elle passait bien là-bas (dans la mesure où les résultats des élections professionnelles étaient plutôt bons). Ceci-dit, le CR sur la visite de Mme GAYET laissait déjà sentir en effet un positionnement très anti guyanais (ce qui est très préjudiciable en terme d'image quand on est dans une petite juridiction et en plus outremer, où le soupçon de racisme ou de néocolonialisme n'est jamais loin). Au besoin, j'ai peut être un contact utile (ancien greffier stagiaire que j'ai connu à la Réunion et qui m'avait semblé très bien). Ce greffier est en poste en Guyane.

**MMM** j'en ai entendu des vertes et des pas mûres sur  IDA, mais le tout on fait avec tant qu'elle est chez nous, après elle pourrait aller en rentrant sur bordeaux ou Besançon non ? Elle a demandé quoi comme poste?  Il vaut mieux rester en bon terme, peut être que les iles de conviennent pas! Mais en tout cas, j'ai une collègue qui voudrait bien la remplacer si elle part, cette personne était déléguée de Cjustice  karine blondeau et JJP la connaisent, elle aimerait bien essayer, mais pour l'instant jusqu'à février elle est à EVRY en stage,

**Catherine**: je vais pas jouer les Cassandre mais avec JJ on  a bien vu son sentiment anti guyanais... celà pose un problème, d'autant plus que sur une réunion au TGI on avait eu plus de 40 personnes sur place soit quasiment les trois quarts du TGI . Il y a Eddie sur place et un autre collègue dont j'ai oublié le nom qui semblait intéressé par le poste de délégué (un ancien gendarme)... Mais je le redis Ida est d'un racisme absolu envers les gens couleurs comme elle, et celà m'étonne encore un tel comportement... Je pense qu'un retour en métropole lui fera du bien... je laisse JJ donner son avis, mais je pense qu'il ne me contredira pas... pour l'humour je veux bien repasser une semaine en Guyane si c'est utile..... lol

Isabelle demande à Catherine pour la prochaine réunion de bureau de prendre attache avec :

Fabienne à Chambéry, je la sens fragile, souvent en demande de documentation qui n’a pas forcément à voir avec le syndicat. Elle est très impliquée personnellement avec les collègues mais trop car elle prend sur elle.

Catherine : OK

Antonio et Benjamin car ils viennent d’arriver. Ils se sont très bien intégrés, on fait leurs réunions d’informations. Est-ce qu’ils ont des besoins nouveaux.

Catherine : un collègue de l'UNSA m'a dit qu'en Alsace nos délégués se faisaient bien leur place

Isabelle indique que lors du dernier CTSJ du 5 octobre dernier, il a été indiqué que la LC du concours de GEC serait prise. Cela signifie que Karine serait amenée à nous quitter pour la fin de l’année.

Isabelle lui a demandé de lui dire pour la fin du mois d’octobre quel était son positionnement.

Karine lui a demandé si elle pouvait continuer d’être déléguée le temps de sa scolarité, Isabelle lui a répondu que non.

En effet il ne faut pas tout mélanger. Phil : Oui je suis d'accord avec toi Isabelle (même si je regrette le départ de karine qui assurait un super boulot).

Karine souhaite assurer les réunions jusqu’à son départ. Isabelle à du mal à savoir son but exact. Même si elle travaille très bien pour le syndicat.

Isabelle sait que ce n’est pas évident avec Marie Michelle à l’école.

Elle demande souvent à Isabelle pour aller en réunion, mais est ce que c’est opportun de la laisser y aller jusqu’à fin novembre.

Il y a deux réunions liées au groupe de travail sur la souffrance au travail. Une première réunion a eu le 21 octobre ou a participé Catherine et Karine. Une seconde est prévue le 26 novembre et une le 8 Janvier.

Qu’est ce que je fais ?

**Avis du bureau**

Sophie : à mon sens, elle doit se fixer rapidement. Si elle rentre à l’école ce sera début décembre et pour moi, ce n’est pas à elle du coup, d’aller à la réunion du 25 car on a besoin de suivi.

Phil : Même avis.

Annie : Pour ma part, je pense qu’il ne faut pas froisser Karine, elle a fait du bon boulot et on doit pouvoir la laisser jusqu’à ce qu’elle intègre effectivement sa promotion, il faut essayer de trouver un compromis pour que chacun  se supporte. En ce qui concerne la réunion sur la souffrance au travail si il est nécessaire que deux membres du syndicats y participent, ce peut être un motif pour expliquer à Karine que tu préfères que ce soient deux personnes qui seront encore là l’année prochaine qui y siègent de manière à pouvoir assurer une certaine continuité des travaux et dans ces conditions, Catherine et une autre personne ??? vont à la réunion de novembre

Natacha : Je pense qu'il faut la remplacer à ces réunions dès que quelqu'un d'autre sera d'accord pour y aller car c'est difficile de suivre le fil conducteur des réunions quand on y participe pas régulièrement et si son départ est acquis, je pense qu' il faut pourvoir à son remplacement.

**Claude :**

Concernant Karine, la première question  qui me vient  c’est à quelle date elle commence la scolarité ? (si on a cette info …) Ensuite en fonction de cela, si tu as besoin de sa présence en réunion pourquoi pas ? Sur les réunions qui s’enchaînent sur le même thème effectivement ce serait plus logique de  ne pas positionner karine dessus si on sait déjà qu’elle sera à l’eng.

Concernant fabienne, je me souviens qu’en cap elle avait très bien monté et défendu les dossiers des collègues rqth. peut être a t’elle besoin d’être plus entourée ? être délégué c’est pas non plus évident avec le côté réponse à tout que les collègues attendent de nous… et se sentir plus épaulée serait de nature à l’aider.  Pour cette raison le « super délégué » était vraiment une bonne idée dommage qu’on n’ait pas pu le faire aboutir, j’espère qu’on y arrivera un jour.

**MMM sur la souffrance au travail, j'avais suivi les premières réunions pendant 10 mois, est ce une continuité où autre chose, car pour les 2 prochaines, je peux les assurer avec CATHERINE OU AUTRE DELEGUE ?**

Catherine : J'apprécie beaucoup Karine, et si elle demande à monter souvent au réunion c'est que le métier de greffier l'ennui ... il est temps qu'elle change de corps et se réalise en chef... il reste qu'elle faisait un super travail... pour le groupe sur la souffrance au travail, je veux bien assurer le suivi avec un âme soeur....lol

Isabelle indique qu’elle est très satisfaite du travail d’Helène sur la cour d’appel de Paris. Elle se montre très investie, très à l’écoute de ses collègues.

Effectivement 3M lui a fait remonter les difficultés d’Helène en termes d’information, mais comme elle n’avait pas adhéré cela n’aide pas à recevoir la documentation.

Annie : j’ai reçu son adhésion

MMM NON!!! et depuis elle l'a fait je suppose, sinon je m'en occupe!!!

Sur les réunions d’information

Isabelle rappelle le principe à savoir qu’elle avait demandé à chaque délégué à minima dans sa juridiction une réunion d’information sur la réforme statutaire. Certains délégués sont allés au-delà et d’autres n’ont toujours rien fait.

Phil : Une réunion a déjà été organisée à Saint Pierre (pour la Réunion) et une autre est prévue lundi 2 novembre. C'est Lionel qui s'en occupe.

Isabelle se trouve face à Joelle BALAGUER qui lui dit que cela ne sert à rien. Isabelle lui a enjoint d’en faire une, elle est persuadée qu’elle ne l’a fera pas.

Que fait-on ?

Sachant si je ne me trompe, dit Isabelle que Joelle est amenée à prendre sa retraite d’ici peu.

Même si je ne sais rien en vérité

**Avis du bureau**

**Sophie : le bureau doit lui enjoindre de faire une réunion. Ce n’est pas qu’Isabelle qui doit lui rappeler mais un avis unanime. Elle bénéficie aussi d’une décharge, que fait-elle ?**

 Phil : En effet, c'est le bureau qui doit lui enjoindre de faire une réunion. On pourrait procéder par un rappel commun à tous les retardataires afin d'éviter de stigmatiser Joelle en particulier. Si on me donne la liste, je veux bien faire le texte du rappel (que je ferai valider par Isabelle avant) et m'occuper du suivi pour un CR sur ce point lors de notre prochaine réunion de bureau.

Natacha : c'est une discussion que nous avons déjà eu en interne, les délégués ne font pas que ce qu'ils ont envie de faire. Ils représentent le syndicat et doivent suivre les directives qui leur sont données. Il peut toujours y avoir des discussions sur des impossibilités ou des contraintes matérielles mais pas sur l'utilité ou non de de faire quelque chose. Si on n’est pas d'accord, on s'en va.

D'autant que je crois comprendre qu'Isabelle a du mal à obtenir des infos, pour moi le délégué est un relai, si les infos ne circulent pas c'est que le relai n'est pas bon.

Annie : Là encore pas de décision brutale, on risque de faire plus de dégats qu’autre chose, si Joëlle ne fait pas de réunion, il vaut mieux faire un topo écrit et lui demander de le diffuser ou le diffuser nous même si il y a défiance, quitte à prévoir un déplacement si c’est possible quand elle sera partie pour réajuster les choses

Claude : Sur le principe je trouve cela pénible qu’isabelle donne une instruction et qu’on lui réponde non.  Après  le problème c’est qu’on a pas vraiment de moyen de pression gradué, on est soumis au bon vouloir du délégué. S’il ne joue pas le jeu qu’est ce qu’on peut faire en dehors de lever la décharge ?  Si elle prend sa retraite, j’espère que son successeur n’aura pas les mêmes difficultés à respecter les consignes.

MMM en ce qui concerne les réunions, j'ai trouvé une astuce qui a marché très bien jeudi dernier!  Déjà j'envoie un mot pour prévenir de mon passage 1 a 2 jours avant, donc je demande aux adhérents de venir pour que je les renseigne sur leur  reclassement et qu'ils informent leur collègues et là j'ai eu du monde jusqu'à 18heures, donc à chacun en partant, je donnais une carte puis un bulletin d'adhesion en leur disant que si il voulait rejoindre un syndicat que nous serions heureux de les compter parmi nous car on est catégoriel et que nous sommes là pour eux,  si on est convaincu soit même, cela  passe sans problème ect,,,

 Catherine : le chef dit on y va, on y va....

Sur le sujet des réunions Isabelle précise que de son côté elle a fait

Le TGI de Lisieux et de Cherbourg  
Elle fera celui de Caen le 9   
10 Argentan  
13 Alençon

Isabelle remarque que pour ceux et celles qui lui ont fait des retour parmi les délégués, les collègues viennent par forcément en nombre, mais viennent. Cela veut bien dire que si nous faisons des réunions sur un thème précis et non sur des généralités les collègues vont se déplacer.

Sophie : j’ai fait TGI, CA et TI Agen : 4 personnes (chaque juridiction était présente), cela a été très apprécié sur la réforme.

J’ai fait le TI de Limoges (5) et le TGI, CA (3) : pareil, les collègues ont appréciés pour comprendre la réforme. Car on voit qu’ils n’ont pas tout compris ou ont des craintes. J’ai reçu ensuite une collègue qui n’a pas pu être présente mais qui passant le B1 voulait des renseignements sur la réforme.

Il me reste à faire Tulle, Brive et Guéret.

MMM Pour l'instant, le TI DE REIMS (qui est dans le TGI et CPH) mais j'ai convoqué tout le ressort,

Le TGI de CRETEIL, je suis passée dans les bureaux du 16 au 4 étages en déposant les nouveaux statuts et en répondant aux questions,

Le TGI EVRY comme j'ai dit ci dessus,

Le TGI BOBIGNY j'ai eu des collègues du CPH aussi dans le bureau,

LE TGI DE VALENCIENNES,

LE TGI DE CAMBRAI ET LA COUR  le 4 et 10 novembre

le TI DE LILLE le 9 novembre 2015

Je suis en attente de réponse pour VILLEJUIF toujours pour début novembre!

1. **Conseil d’administration**

Isabelle fait la remarque que le CA a été saisi de plusieurs demandes depuis la rentrée sans que grand personne ne se manifeste.

Elle abonde dans la proposition de Philippe de modifier les statuts pour la prochaine AG en vue des prochaines élections afin de ne garder au CA que des délégués.

Isabelle rappelle qu’elle a vu avec Leslie ce que cela donné. Elle n’était là que pour sa mutation

**Avis du bureau**

**Sophie : je rejoins totalement cette position. C’est difficile d’avoir au CA des collègues qui ne sont pas délégués compte tenu de leur peu d’investissement. On ne demande pas énormément et ce ne sont que des prises de position ou des remontées, c’est toujours compliqué quand peu de personnes répondent car ensuite on engage le syndicat et il ne faut pas non plus que ce ne soit que l’avis de 4 ou 5 personnes.**

**MMM je suis d'accord avec vous deux**

Natacha : Je suis complètement d'accord avec Philippe. Pour faire partie du CA du syndicat il faut avoir envie de s'y impliquer et ça passe par le rôle de délégué. Il faut aussi connaître comment fonctionne le syndicat et les réalités de la pratique pour donner valablement son avis en CA. On ne doit pas ouvrir les portes à des gens extérieurs qui ont envie d'avoir leur mutation ou qui pense qu'il vont pouvoir en tirer quelques avantages sans s'impliquer plus avant.

Annie : moi je suis d’accord

**Claude**: j’hésite sur cette modif. Je pense qu’au contraire c’est intéressant de garder cette possibilité. D’ailleurs c’est comme cela que je me suis retrouvée avec vous. Je trouve que c’est une bonne chose de donner la possibilité aux adhérents de prendre part à la vie du syndicat, cela offre la possibilité de recruter des personnes qui ont envie de s’investir. Si cela fonctionne c’est un plus. Du reste rien n’empêche de consulter les délégués sur des questions intéressant le syndicat afin de recueillir leurs avis.

Catherine : oui un CA avec que des délégués c'est très bien et ça évite les déboires

**Isabelle donne la parole à Sophie pour le SAF**

**Sophie : la confédération FO nous a saisi et nous a demandé si nous souhaitions intervenir à leur côté pour un procès contre l’Etat pour les durées excessives de traitement des procédures prud’homales pour les salariés.**

J’ai appelé Me BORGEL avocat du SAF qui était enchantée que les greffiers se joignent à eux. Cela n’aura aucun coût pour nous (1ère question posée et importante). A ce jour, je lui ai communiqué en accord avec Isa le compte rendu et la déclaration liminaire du Comité technique relatif à la justice prud’homale, notre accord pour intervenir à la procédure, et je l’ai eu la semaine dernière elle souhaite une remontée des difficultés des greffiers pour pouvoir justifier l’intervention à la procédure d’où ma demande.

Je dois lui faire le topo pour demain mais une fois encore, même parmi les délégués, il n’y a pas eu beaucoup de réponse.

MMM Sur les cph: c'est ok pour le procès, mais les greffiers  se plaignent en général  du fait que les conseillers ne connaissent bien souvent pas la procédure et veulent toujours parler dans ce domaine  à la place du greffier et des fois prennent des décisions non conformes aux textes.

Sur le retard pris par eux dans le rendu des jugements, beaucoup travaillent  et mettent des délibérés à plus de 4 voir 6 mois après une audience, ce qui n'est pas sérieux , car ils ont oublié ce qui a été dit, d'où source d'erreurs dans la décision,

Beaucoup de prorogés du coup et cela le greffe n'y peut rien, et ils rendent tout au même moment ce qui  fait que le greffe ne peut plus suivre! Le travail n'est pas assidu,

Sans compter  que de plus en plus, l'effectif des CPH se raréfie comme peau de chagrin!!!

1. **Site**

Isabelle laisse la parole à Claude qu’elle remercie de son travail

Claude : Merci isabelle ! Concernant le site, je suis actuellement très ennuyée car je n’ai plus d’adsl depuis un mois en raison de mon déménagement. Il y a une rupture quelque part sur la ligne et pour le moment la panne n’est pas identifiée. Mon seul accès à internet est mon téléphone portable et ce n’est pas terrible là où j’habite. Je précise que les locaux syndicaux auxquels j’ai accès ont intranet mais pas d’accès internet, je suis donc coincée. Depuis hier, j’utilise l’adsl du bureau de mon conjoint pour travailler sur l’éditeur de site. Ensuite la personne qui m’a aidée à le développer jusqu’ici n’est plus disponible ayant rejoint à plein temps les services marketing d’une grande société.

Sur l’avancement du travail :

Comme isabelle a pu le constater le site est très avancé sauf sur la carte des délégués, certains boutons ne fonctionnent pas encore correctement et ne renvoient pas sur la bonne fiche. Je voudrai que cette carte soit impec’ car je pense qu’elle est très importante pour les collègues. J’y travaille, de même que sur le contenu de certaines fiches. J’ai souhaité ajouter les coordonnées des perm’ et les cours d’appel dans lesquelles le délégué exerce. Je suis souvent ennuyée pour avoir des dates de perm claires et parfois je n’ai pas de photo…je pense que lorsque je vais mettre en ligne le site ce serait bien de laisser les délégués y aller afin de regarder leur fiche et de me renvoyer des corrections à faire ainsi que de les laisser surfer dessus et me remonter les observations.

Sur les adhésions, en faisant le choix du site en e-commerce comme indiqué plus haut on se garde la possibilité d’adhérer en ligne et je pense vraiment que c’est l’avenir du syndicat. Aujourd’hui on fait tous des achats sur internet, c’est une démarche rapide et simple ; je me connecte à n’importe quelle heure et je sors la carte bancaire. A l’heure actuelle, le site est développé avec la procédure standard : un bouton très visible renvoie vers une page avec le bulletin d’adhésion à imprimer et les coordonnées de notre trésorière.

Notre hébergeur offre la possibilité de faire un site optimisé mobile et je m’en occupe après la mise en ligne du site internet traditionnel. Ensuite, il me reste à développer un forum et à le rattacher au site.

Concernant facebook nous avons créé une nouvelle page pour le syndicat qui reprend la même identité visuelle que le site internet, auquel elle est reliée.  Le site est également relié à une boîte mail contenant tous les utilisateurs du site : délégués, membres du bureau, membres du CA et adhérents. A chaque utilisateur j’ai attribué un numéro, celui de son adhésion et celui-ci pourra être son identifiant de connexion. Pour les besoins de la phase de travail sur le site, il y a un identifiant pour chaque catégorie d’utilisateur mais je pense que pour les adhérents il faudrait qu’il soit personnel. Si celui ci le perd et l’oublie il suffit qu’il m’envoie un mail pour que je le renvoie puisque c’est dans sa fiche, j’ai pas de recherches à faire pour cela. Sinon c’est trop facile il suffit d’adhérer une fois et on peut le donner à toutes les copines etc … l’idée c’est quand même de vendre un maximum d’adhésion.

Le site contient également un agenda qui est synchronisé par la boîte gmail du site. En d’autres termes pour ajouter un événement dans l’agenda il faut le mettre dans la gmail. Vu que les délégués auront les dates de perm et les coordonnées en ligne pour prendre rdv avec eux, je pense qu’il faudrait réserver l’agenda aux réunions nationales pour plus de lisibilité sur notre action.

Concernant les diverses rubriques du site, elles représentent un véritable recueil de documents sur notre profession, nos statuts, nos déclarations et comptes rendus etc … j’aurai donc besoin d’avoir les comptes rendus et autres documents au fur et à mesure afin de les ajouter.

Pour le lancement du site, wix offre la possibilité de faire un mailing aux contacts donc après la mise en ligne en test on pourra les aviser du lancement officiel. En ce qui me concerne c’est imminent. Je souhaite mettre en ligne cette semaine même si je ne peux pas travailler dessus de chez moi. Au pire je pourrai toujours revenir ponctuellement utiliser de l’adsl au travail de mon conjoint pour faire des modifications sur l’éditeur de site.

Si vous avez des questions, n’hésitez pas je n’ai peut être pas répondu à toutes vos interrogations dans cette présentation.

MMM idem bravo claude

1. **Sur l’ENG**
2. Qui y va

Isabelle voudrait que l’on définisse les choses. Car elle avoue que pensant Natacha sur place, elle espérait que cette dernière puisse faire le choix des postes.

L’entrée des stagiaires et les journées statutaires ne posent pas de souci car l’administration délivre des ordres de mission. Il y a donc un remboursement.

Marie Michelle fait cela très bien.

Jusqu’à cette date Karine le faisait avec elle. Il nous a été dit lors du CTSJ du 5 octobre que la LC des GEC va rentrer, donc Karine va partir.

Qui se propose pour faire les rentrées et la journée statutaire avec Marie Michelle.

**Isabelle demande au bureau si nous devons faire appel aux nouveaux délégués ?**

**Sophie : pour ma part, je maintiens que pour moi, l’école s’est difficile et je ne m’y sens pas à l’aise. Peut être qu’un appel sur nos nouveaux comme Hélène qui est pleine d’empathie avec les collègues ou Benjamin, Antonio ou Florent ca peut les intéresser. Il ne faut pas hésiter à leur demander.**

Phil : Je suis assez mal placé pour en parler, ca je ne peux pas y aller vu l'éloignement (lol) ... les remontées des stagiaires sont toutes les mêmes : une image globale assez négative des syndicats qui se tirent dessus à boulets rouges lors des réunions d'informations syndicales ! Il semble donc que l'exercice soit assez périlleux et difficile pour les candidats (au suicide ?) qui devront aller à l'ENG, mais on est bien d'accord, il faut y être ... Associer les nouveaux délégués (tout frais sortis de l'ENG je crois et donc potentiellement plus proches des soucis et considérations des bébés greffier) est une idée à retenir, mais je pense qu'il faut qu'un ancien plus aguerri soit joint afin de faire face en cas d'attaques et de tentatives de déstabilisation des autres OS ou d'une en particulier (suivez mon regard !)

Annie : Oui, je crois qu’il faut les impliquer, du moins le leur proposer, c’est comme cela qu’on saura si ils sont  investis ou pas.

Natacha : Je ne suis pas opposée à aller à l'ENG faire les choix de poste ou les rentrées, après tout dépend des dates. Mon DG n'est pas simple et voit d'un mauvais œil mon appartenance au syndicat donc c'est pas simple à gérer. Et si possible, il faudrait que quelqu'un qui a l'habitude vienne en faire une avec moi pour que je sache comment faire.

**Claude :** j’espère que les difficultés de Natacha seront bientôt résolues. En tout cas, si tu as besoin de quelqu’un je suis toujours d’accord, tant que cela loge dans mon emploi du temps. Je suis certaine que notre Pâquerette me formera à l’exercice avec son brio habituel !  Et si les nouveaux délégués veulent y aller pourquoi pas c’est encore mieux … il ne faut pas décourager les bonnes volontés !  mais je pense qu’on devrait fidéliser notre pâquerette car elle fait des merveilles avec nos collègues …

**MMM je suis d'accord avec vous, mais c'est quelque chose d'assez difficile en effet Sophie, mais il faut que ce soit les mêmes personnes, car on apprends à se défendre  et à se faire respecter par les autres syndicats, la première chose il faut connaître les statuts ainsi que les Organes du dialogue social , car lorsque les collègues posent des questions il faut qu'on puissent répondre,  et ca karine connaissait les statuts car elle avait bien appris pour son concours!**

Catherine : l'école c'est la pierre d'angle il faut qu'on soit au top pour ça. L'idée d'y associer les jeunes délégués me parait bonne, les jeunes avec les jeunes....

1. Les prochaines dates connues

A ce jour je n’ai aucune date sur les prochaines dates.

MMM Il y a le 7 décembre, j'ai reçu un OM  accueil promotion 2015 co3 qui est très important je pourrais le faire avec NATACHA car c'est là qu'on peut faire les adhésions après ils ont trainés à l'école et la CGT qui dort sur place a déjà offert l'apéritif et le café gratuit

1. La situation du directeur

Nous avions sollicité un rvd en septembre qui a été annulé par M.JANAS, une nouvelle date a été fixée après le CTSJ du 5 octobre.

La semaine d’avant encore une fois le rvd a été annulé.

Une nouvelle date m’a été proposée.

Isabelle indique qu’elle a décliné cette invitation indiquant qu’elle attendait désormais la venue du nouveau directeur.

Isabelle estime que le directeur partant d’un mois en gros, après avoir mis à feu d’école, prendre rvd avec lui n’a pas de sens

**Position du bureau**

Sophie : je suis totalement d’accord, c’est un con fini d’une arrogance sans nom, quand on voit son dialogue, on attend le nouveau et après on prend rendez vous.

Natacha : Je pense aussi qu'il faut attendre l'arrivée du nouveau directeur. Un entretien avec celui là ne sert plus à rien.

Annie : à me parait du bon sens !

**Claude :** je suis d’accord. Autant attendre, ce sera faire d’une pierre deux coups. M Janas ne prendra aucune décision avant l’arrivée de son successeur.

**MMM  on s'en fout le principal c'est que son adjointe me plait bien pour l'instant elle est de bonne composition**

1. **Point sur la rencontre du 1er octobre avec Brigitte PERROT**

A sa demande nous avons pris rvd avec elle. Le but était de faire un tour du paysage syndical à la DSJ.

Nous n’avions rien appris de particulier.

Sauf que l’année prochaine, il y a des élections professionnelles pour les magistrats.

Que FO magistrats n’en a pas assez .Il y a de grandes chances que Mailly remonte au créneau auprès de l’union justice pour en obtenir plus pour FO magistrats.

Phil : C'est un scandale cette histoire de décharges retrocédées à FO magistrats ! quand on voit leur visibilité ? Il faudrait rappeler à l'occasion des prochaines discussions sur ce sujet comment s'est comporté le délégué FO magistrat lors des dernières élections professionnelles et qui a appelé à voter SM-CGT aux élections CHS alors que FO avait une liste ! Par ailleurs, je tiens à rappeler que toutes les OS se sont rassemblées en intersyndicale pour faire front contre l'ancien Procureur MULLER, sauf UNE SEULE : FO MAGISTRAT !

Natacha : Je suppose qu'on parle de décharges ? Ou de moyens financiers ?

Isabelle : Ce que je voulais dire pour FO magistrats c’est qu’ils n’ont pas assez de décharge

Sophie m’a fait remarquer que Poinas est toujours à la FAGE et que Brigitte ne se représentant pas lors du prochain mandat ca sera lui

Après tu sais on n’aura pas la main

Fo magistrat n’est plus dans l’union

Dans les autres fédérations c’est la confédération qui gère les décharges

Que ce soit Poinas ou la SG de FO magistrats ils y sont tout le temps donc..

Et puis quand tu vois comment cela se passe entre nous au sein de l’union ‘j’ai des doutes tu sais

 Sophie : Juste une petite précision que tout le monde doit savoir compte tenu de la remarque d’Annie pour FO Magistrats.

 Mailly considère que les magistrats doivent pouvoir s’implanter et pour ce faire il leur faut de la décharge (l’union leur en a reversé 2 pour cette année). Lorsque j’ai rencontre Pavageau (futur successeur de Mailly) c’était non négociable. Ils prenaient deux décharges sur notre quota afin de leur permettre de mieux « s’implanter »  pour qu’ils puissent aller partout.

Le risque comme ils ont des élections l’année prochaine est qu’ils en demandent plus.

 Le problème n’est pas de savoir si ca peut être en fonction de leur nombre d’adhérents ou pas (à mon sens pas beaucoup) et en terme de représentativité ils font 6 ou 4 % aux dernières élections (l’USM tourne à 60 %).

Voilà quelques petites explications pour tous.

**Claude :** c’est clair…est ce qu’on peut refuser et camper sur nos positions si cela nous est clairement demandé ?

MMM tu seras là pour leur dire qu'on tient a ce que nous avons sinon on se casse, (je plaisante)

Catherine : moi il me sorte par les trous de nez... ils ont participés au réunion sur la souffrance au travail quand il n'y avait que des magistrats et ne viennent plus quand les OS de fonctionnaire y sont enfin conviées.. de plus Emmanuel Machin chose nous toise de haut au réunion... ça ne donne pas une bonne image de FO... c'est inadmissible mais l'image de FO se dore plus avec les magistrats évidemment.....

1. **Point sur l’union**

Valérie est partie en arrêt maladie depuis la mi juillet. Isabelle indique que depuis cette date elle assume difficilement la présidence.

Plusieurs soucis sont intervenus

1. Sur la subvention :

Isabelle indique que depuis fin Mai nous sommes dans l’attente du versement de la subvention. Afin que les choses soient claires et posées Isabelle remet le topo qu’elle a envoyé à l’union justice avec l’aide de Sophie.  
Isabelle indique que le 14 octobre elle a signé la convention en l’absence de Valérie.  
Isabelle précise qu’une véritable cassure est intervenue avec la mauvaise foi de Stéphane, sa misogynie. Isabelle passera les 10 jours et ses mails assassins ou pour finir ce cher garçon à fini par la traiter de cocotte  
Pour votre parfaite information après avoir discuté avec l’administration, cette dernière m’a informé que les autres membres de l’Union n’avaient pas l’habitude de toucher grand-chose jusqu’à présent. Il y a quelques années l’administration nous octroyés non une subvention en argent mais en timbres. Les syndicats de l’union n’en touchaient pas, FO PS gardait tout pour eux.   
MMM peux t'on savoir ton avis sur  cette présidence, tu y tiens ? Il faudra que nous mettions les pendules à l'heure avec FO!!!

**Topo sur la subvention déroulement**

Au titre annuel, une subvention à l’union de justice doit être versée par le secrétariat général compte tenu du poste au CTM.

Une discussion s’est engagée entre S. TOUIL, trésorier de l’Union de justice et Mme REYNES sur la clé de répartition entre toutes les organisations syndicales.

Lors des réunions de l’Union, ce sujet a été évoqué. Le 15 avril, un mail du SDGF / FO été adressé aux membres de l’union pour que ce sujet soit de nouveau évoqué lors de la réunion du 16 Avril.

Le 15 mai, l’union justice recevait la convention laquelle devait être retournée au secrétariat générale pour la perception des fonds.

La convention précise que la subvention octroyée à l’Union de Justice est de 42 151,73 euros.

**Les modalités de calcul données par l’administration sont les suivantes :**

* Une part fixe : 20% de l’enveloppe  allouée à répartir à parts égales entre les 8 OS.

FO dispose à ce titre d’une part fixe de **9584,82 €.**

Cette part est la même pour toutes les organisations syndicales

* part variable : 80% de l’enveloppe  soit  200 000 € à répartir entre les OS en fonction du nombre d’ETP qui lui ont été attribués suite aux dernières élections professionnelles.

Le total des ETP attribués aux organisations syndicales de fonctionnaires et de magistrats s’élève à 313,43.

La répartition de la part variable s’effectue donc comme suit :

(200 000 €/313,43 ETP) x nombre d’ETP attribués à l’organisation syndicale.

S’agissant de FO, le calcul est le suivant : (200 000/313,43) x 58,73[1] = 37 475,67 €.

1. Montant de l’enveloppe attribuée à l’Union FO au titre de l’année 2015

37 475,67 €. + 9584,82 € = 47 060,49 €  (avec les arrondis et le calcul Excel) >  **47 060,95 €**

Le 11 juin, un mail a été adressé à Mme REYNES par Stéphane concernant ladite clé. Le 23 juin, saisine du secrétaire général pour obtenir la clé, rappel a été fait le 29 juin à Mme REYNES ;

Le 23 juin, nous est adressé un mail par Stéphane remerciant Pascal PAVAGEAU pour sa réactivité et son aide lequel précise par mail du 24, qu’il a reçu un SMS de Pascal qui acceptait de donner son aide pour faire aboutir la demande de répartition de la clé de subvention et qu’un RDV était fixé avec la confédération le 1er septembre.

Suite au courrier du 23 juin au secrétaire général, interrogation du SDGF / FO auprès de Stéphane pour savoir quand la subvention serait versée.

Après communication par Mme REYNES de la clé de répartition le 2 juillet concernant FO, un mail en date du 15 septembre est adressé par Stéphane à Mme REYNES lui précisant qu’il ne peut être apposé la signature de l’Union au motif qu’il ne s’agit pas du document sollicité, qu’il est demandé la clé de répartition pour toutes les organisations syndicales et pas seulement celle de FO. (Demande le montant global de la subvention)

Le 1er septembre, Stéphane a rencontré Pascal PAVAGEAU. Une intervention auprès du 1er ministre et de la GDS devait être faite par Pascal et Jean Claude Mailly.

Après échanges entre Stéphane et Isabelle.

Stéphane le 29 Septembre sollicite Isabelle pour prendre un rendez vous auprès de Mme REYNES pour débloquer la situation. Entre temps, Stéphane a rencontré lors de la présentation du budget les différents interlocuteurs et s’est entretenu avec eux de la difficulté, Isabelle n’étant pas au courant a pris rendez vous et celui-ci est fixé le 9 octobre avec Mme DUBO du secrétariat général. Cela permettra d’entendre les arguments de l’administration ne sachant pas ce qui a été dit précédemment.

**Sur ce rendez-vous**

Mme REYNES a rappelé le bornage de la subvention à savoir la circulaire de 1995.

Il est rappelé que certains ministères octroient des dotations et d’autres rien, aucune obligation ministérielle en la matière n’est fixée.

La règle de calcul de la part fixe et de la part variable nous est rappelée. Il est expliqué au début de ce topo.

Tout d’abord le montant de la subvention est clairement établi depuis le 2 Juillet à 47 200 euros.

L’imputation des locaux de FO direction à Fresnes a été levée.

Par ailleurs Mesdames REYNES et DUBO nous ont fait part que d’un elles n’ont jamais été averties de la fin de cette location et de deux qu’elles n’ont pas la nouvelle adresse du nouveau siège social de FO Direction

Le calcul est clair et limpide et correspond à ceux de la dotation.

La seule pierre d’achoppement se trouve dans le fait que Stéphane (et Manu) souhaite connaître le montant de la répartition avec les autres organisation syndicales et que l’administration refuse catégoriquement de le donner.

Plusieurs choses :

1. La date de clôture de gestion est le 15 novembre.

Donc il faut que la convention soit signée avant. Cela ne peut donc attendre le retour de Valérie. Nous en avons parlé et elle le sait. Je parle sous son contrôle pour les âmes sensibles.

1. Deux possibilités s’offrent
   1. Nous ne signons pas parce que la majorité des filières estiment qu’elles souhaitent avoir la clef de répartition. Nous nous engageons donc dans un recours contentieux qui va prendre un certain temps. Et donc chacun d’entre nous pendant ce temps ne pourra pas bénéficier de cette subvention. Bien sure nous l’aurons ensuite avec du retard
   2. Nous signons, et bien sure l’argent se débloque.

Il est aussi loisible qu’une seule filière fasse un recours si elle le souhaite sans engager l’union.

Il n’y aura pas d’autres informations supplémentaires données par l’administration. Mesdames DUBO et REYNES ont été très claires sur le sujet. Nous n’aurons pas la répartition des autres.

A titre informatif, je vous rappelle la clef de répartition du 16 avril dernier, qui a été faite au vu des ETPT attribué à chacun. La règle pour les ETPT était appliquée pour la dotation.

Deux hypothèses avaient été évoquées

FO PS : 30600 /30113

FO Direction : 2525/2025

FO Technique : 5526/2600

FO PA : 3097/5026

SDGF FO : 2404/5334

FO PD : 2500/1900

Au total : 46 998/46652

Dans les deux cas il nous reste peau de chagrin à se répartir.

1. Le CNAS

A ce jour et suite aux élections professionnelles, l’union de justice a 3 postes au CNAS, dont deux détenus par FO PS et un par le SDGF / FO.

A ce titre siègent pour FO PS, siégeaient

Denis

Stéphane

Isabelle

Sachant que Denis siège également comme vice président à la Fondation d’Aguesseau.

Lors du CNAS de juillet, après des remous Denis à du faire le choix entre le CNAS ou la Fondation d’Aguesseau.

Denis à choisi le CNAS.

Pour le remplacer, Magali a été désignée.

Rappel Statutaire :

Pour les réunions du CNAS et les différentes commissions ne peuvent siéger que les membres désignés de manière nominative par l’organisation syndicale et des experts peuvent être désignés.

A ce titre, l’arrêté du 16 septembre 2015 prévoit que le président du CNAS peut convoquer des experts à la demande de l’OS ou de l’administration.

L'article 22 de cet arrêté précise " Lors de la première réunion du CNAS dans sa nouvelle composition, les organisations syndicales font connaître leurs représentants au sein des quatre commissions visées aux articles 18 à 21." Toutefois, afin d'organiser au mieux les travaux du CNAS d'ici la prochaine réunion plénière, nous remercions chaque organisation syndicale siégeant en CNAS de bien vouloir désigner :

- 2 représentants au sein de la commission permanente

- 2 représentants au sein de la commission restauration

- 2 représentants au sein de la commission logement

Concernant la commission de secours, chacune des quatre organisations syndicales les plus représentatives au comité technique ministériel est tenue de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant (article 3 de la convention relative à l’allocation des secours et prêts sociaux).

Pour la réunion du 14 octobre, Stéphane TOUIL a sollicité le 30 septembre, la convocation de Denis comme expert pour représenter FO au comité de suivi de la MMJ.

Cette dernière n’a pas fait suite à la demande.

Le 2 octobre, Benoît adressait un mail à l’administration faisant savoir qu’il avait appris qu’on refuserait la présence de Denis comme expert.

Mme BALANCE, en réponse, lui a précisé que la présence des experts serait revue lors de la rédaction d’un nouveau règlement intérieur  suite à la publication du statut.

L’administration a par mail en date du 15 octobre adressé un courrier à la vice présidente de l’Union rappelant qu’aucun membre d’un organisme consultatif bénéficiant d’une subvention sur laquelle le CNAS doit donner son avis ne peut être membre du CNAS d’une part, ni participer de quelque manière que ce soit aux réunions des commissions, groupe de travail et comité de suivi, d’autre part estimant que Denis ne peut plus être nommé comme expert.

L’administration s’appuie sur le fait que les réunions découlant du CNAS comme celles relatives à la mutuelle, petite enfance etc ne sont en réalité que de la comitologie liée au CNAS.  
Sans CNAS, ces réunions n’auraient pas lieu d’être.

Donc partant du principe que Denis est exclu d’entrée de jeu du CNAS du fait de sa vice-présidence, les réunions en découlant se trouvent entachée de cette exclusion.

Après chacun peut avoir une interprétation différente s’il le souhaite.

Il est vrai qu’il y a le texte et après la vision qui diverge en fonction peut être des directions.

C’est aussi une question de personnes et de règlements de compte avec UFAP il faut être clair.

Un règlement intérieur va être mis en place dans le cadre du CNAS pour clarifier cela.

1. Cayenne

Lors des élections professionnelles, un poste a été obtenu à Cayenne en titulaire et suppléant.  
FO PS qui n’a pas voulu partager grand-chose sur ces sujets, quitte à mettre des noms qui ne siégeront jamais, c’est tourné vers nous car personne.

J’ai donné le nom IDA et de David.

Ils ont tous deux été désignés officiellement par l’Union Justice FO.

Début Septembre, Ida prend attache avec moi pour me faire part que le CHSCT local s’est tenu sans eux et avec la présence de FO PS.

Je m’en émois auprès de FO PS. Effectivement leurs représentants locaux avaient fait une auto désignation.

Palabre, etc. Valérie la présidente de l’Union maintient la désignation, le secrétaire de FO PS dit en gros arrangez vous entre eux.

Isabelle n’est pas d’accord une désignation a été faite, les collègues locaux de FO PS n’ont pas réagit au moment T je ne vois pas pourquoi on leur céderait la place. Ils peuvent très bien venir comme expert.

Le 15 octobre, un mail lui a été adressé en copie quand même pour une nouvelle désignation, Ida reste titulaire et le mec de FO PS passe suppléant.

Isabelle demande à Catherine et à Natacha si elles ont commencé à collecter les PV des CNAS et des CT, et si là ou il n’y a personne une demande a été formulée auprès des chefs de cours.

Natacha : J'ai fait un rappel cette semaine pour avoir les éléments sur les CT (ordre du jours, déclaration liminaire et compte-rendu). A ce jour, seule Mylène m'a envoyé son ordre du jour. Isabelle Goutelle de Lyon m'a répondu qu'elle n'avait pas de siège. Philippe m'a répondu que le sien approchait et qu'il m'enverrai tout prochainement. Pour les autres, pas de réponse.

Je ne sais pas où on a des sièges et où on a en a pas. Il me faudrait une liste.

Catherine ??????

**Concernant les badges**

1. Qu’uniquement les personnes qui ont été désignées par Valérie au nom de l’Union Justice FO puissent en bénéficier. Cette désignation en numéraire n’est pas de son fait, que je sois claire avec les esprits cocotiers. Je rappelle que ce sont les SG de chaque OS de l’Union qui ont été désignés avec en plus Manu. Valérie en a un également. Ce qui met en tout à 7.
2. On ne peut avoir en plus pour l’ensemble des organisations syndicales qui composent notre union que 4 badges clef. Ces derniers donnent accès au local commun de l’union justice.

Pour le ministère le fait d’aller en réunions, en cap ne justifie pas l’octroi pour chacun de nous d’un passe à temps complet.

Dans le cadre de ces réunions, un badge vous est octroyé afin de vous rendre dans la salle de votre réunion et c’est tout. Cela ne permet pas d’accéder au local. Seul le badge clef le permet.

Ces 4 badges clefs ne sont **pas nominatifs**. Ils sont au nom de L’union Justice FO à nous de leur donner un nom d’ailleurs.

Ils doivent **impérativement rester à l’accueil** afin que chaque membre de l’union puisse accéder aux deux bureaux sans avoir à attendre le bon vouloir de l’arrivée de l’un de nous.

Il est évident qu’il faut bien sure penser à les redonner en partant.

1. Concernant la restauration. A ce jour chacun de nous peut aller se restaurer muni de sa feuille de paye au RA. Le prix sera en fonction de son indice. A défaut de présentation, le prix est celui du tarif visiteur à savoir 11 euros et des poussières.

Il nous a été précisé que ce système ne va pas perdurer.

En effet à cette heure, la fondation a dans la nature 5 000 cartes. Un marché public a été mis en place avec le prestataire de la cantine. Ce dernier concomitamment avec l’administration a besoin d’évalué le nombre de plateaux repas.

Les agents affectés en région parisienne bénéficient d’un droit d’entrée liée à la subvention, ce que n’ont pas les agents venant comme la plupart de province.

Sauf que les agents de province bénéficient d’un remboursement à hauteur à minima de 7 euros 63. Ce tarif est envisagé d’être fixé de manière constante tant par l’administration que par le prestataire.

Donc a priori des cartes de cantine ne nous seront pas délivrées

1. **Dates des réunions à venir**

6 novembre : CAP fermé

16 novembre : CTSJ Sophie titulaire, Claude experte

24 novembre : CPE Isabelle, Marie-Michelle, Claude

25 novembre : groupe de travail souffrance au travail

30 novembre au 3 Décembre : CAP

8 janvier : souffrance au travail

23 novembre : réunion de bureau virtuelle

18 décembre : réunion de bureau virtuelle

5 Janvier : réunion de bureau physique

Isabelle se pose la question de l’utilité d’un CA physique en cette fin d’année.

Avis du bureau ?

Sophie : le CA n’aurait d’intérêt que pour une prise de décision importante or nous n’avons rien en ce moment qui le justifie. Autant garder nos sous pour une cause importante à savoir les déplacements.

 Phil :  même avis que Sophie

Natacha : Pour ma part, je n'en vois pas l'utilité et je pense que ces frais ne sont pas indispensables.

Annie : je suis d'accord pour qu'il n'y ait pas de réunion à Paris en décembre.

**Claude :** au vu des finances et du peu de réactions des membres lorsqu’ils ont été consultés je suis pour une réunion virtuelle du CA.

MMM une réunion peut toujours se faire à notre local à paris ou au millenaire, afin d'encourager les nouveaux déléguées et resserrer les liens! À voir si il y a des sous!

Catherine : pareil pas utile et trop de frais

A ce jour les auditions au Sénat et à l’Assemblée Nationale ne sont pas connues.

Une rencontre va également avoir lieu avec le nouveau directeur, la prise de rendez-vous n'a pas été effectuée.

1. **Sur le journal**

Isabelle s’est rendu compte que JJ avec 10% de décharge ne pouvait pas gérer le journal. Elle a donc repris la main dessus sur la mise en page. Cela n’empêche pas chacun surtout d’y mettre son grain de sel et surtout sa préparation des articles.

Isabelle indique que celui de novembre est bouclé avec les sujets suivants

Il reste celui de décembre, qu’est ce que l’on y met dedans ?

**Avis du bureau**

Sophie : J’ai eu la visite du CSM, je pense que d’autres aussi, on pourrait collationner tous les topos et en faire un relatant les points évoqués partout.

**MMM  j'irai voir les liens de ce qui se passent dans mon ressort, j'ai vu que tu as déjà tout mis de ce qui se passait dans le journal et l'actualité juridique!**

Catherine : mon topo sur l'ordonnance concernant les tutelles et le JAF

**Sommaire**

Travail de karine sur les risques psychosciaux

Le travail de JJ sur la circulaire sur la protection de l’amiante

Claude est que ce que tu peux faire quelques lignes sur ce qu’il te semble important de ta formation CHSCT

Idée est de se faire mousser un peu sur le sujet, de mettre en avant notre participation grâce à l’Union Justice FO

Isabelle rajoutera quelques lignes sur le CHSM

Isabelle rappelle encore une fois que c’est un travail collectif. La rédaction n’est pas unique.

Isabelle proposera lors de la prochaine réunion de bureau le thème pour les articles de début d’année.

Elle rappelle également qu’avec Sophie elle fonctionne en termes de rédactions en mois pair et impair

Isabelle demande est ce qu’un  édito mensuel ou tous les trimestres ne serait pas opportun ?

Avis du bureau

Sophie : c’est bien mais est ce que l’on a assez pour en faire un mensuel et qui s’en charge. Isa ne peut pas tout faire et comme nous ne sommes pas chivas (c’est bien dommage), c’est compliqué.

Phil :Moi je suis pour un édito trimestriel. On verra ensuite, selon le succès ou pas, selon la charge de travail et la disponibilité ou pas, selon les l'abondance de sujets ou pas, si on doit passer à un mensuel.

Natacha : Ca me semble être une bonne idée, après reste à trouver les rédacteurs et les sujets...

**Claude :** oui je peux faire une synthèse de la formation chsct mais cela serait à la limite plus utile aux membres sdgf siégeant en chsct … il faudra que je trouve un angle d’attaque plus général pour les collègues. La formation tournait autour des moyens d’actions du chs. Il te le faut pour quand ? Sur la parution mensuelle ou trimestrielle … c’est vrai qu’on diffuse par ailleurs tellement d’information qu’on a du mal à conserver du contenu pour le journal. Ou alors il faudrait le raccourcir ?  un sujet de fond, une fiche sur une question de statut, des brèves éventuellement un cr et c’est tout.

MMM sur le chsct-D je t'avais envoyé un topo, j'ai fais une réunion de service, que je peux envoyer des que c'est signé pour donner un modèle aux collègues,

Isabelle a également récupéré l’ensemble des aides possibles pour les adhérents de la mutuelle, est ce que c’est opportun de les mettre dans un journal ?

Avis du bureau

Sophie : oui, c’est bien car ca montre notre ouverture à leur fournir tout.

 Phil : Même avis que Sophie. Il ressort de l'expérience des stagiaires que les infos qu'ils peuvent glaner à l'ENG sur les aides les primes ... sont très appréciées.

Natacha : Oui c'est une bonne idée. Il y aura toujours quelqu'un qui ne connaîtra pas les infos et qui sera content de les avoir eu par notre syndicat.

Annie : oui les collègues sont friands de ce genre d’info

**Claude :** oui. Sans aucun doute, c’est toujours intéressant de savoir cela et la plupart des collègues sont aussi à la mmj.

MMM oui je crois que c'est important il y a toujours quelqu'un a qui ça peut servir!

Catherine : oui ça peut être bien

1. **Sur le livre blanc**

Isabelle rappelle le principe

Chaque délégué fait un tour complet de son ressort en vue des élections professionnelles

Je sollicite qu’avant de me rendre votre copie chacun prenne attache avec ses chefs de cour pour une bilatérale sur le thème de la cour d’appel.

Chers collègues délégués,

Lors de la réunion de bureau du 4 septembre 2015, il a été validé le principe de mettre en place un état des lieux des greffes.

Le but est double

* Mettre en avant le travail de chacun d’entre vous
* Mettre en avant les difficultés de nos collègues et les particularismes de chaque cour

Je vous demande donc de réaliser ce travail pour fin juin 2016 afin de pouvoir l’exploiter et le mettre en forme en vue des prochaines élections professionnelles.

Mettez des exemples, rendez cela vivant.

Les questions qui sont posées le sont à vous mais à vous aussi de les poser à vos collègues

C’est un moyen d’aller vers eux.

1. **La présentation de chacun**
2. **Une photo**

Cela me semble basique mais il en manque encore, Claude a bien vu pour construire la rubrique du site.

1. **Votre parcours professionnel**

Les postes que vous avez occupés

L’idée est d’insister sur le fait que le syndicat est un syndicat de proximité avec des collègues qui eux ont exercé des missions et dans des lieux différents.

1. **Votre motivation de représentant syndical**

Qu’est ce qui vous a poussé à être représentant, pourquoi

Ou exercez vous vos missions

Comment le vivez-vous

Temps libre d’expression

1. **L’état des lieux des juridictions**

L’idée est d’avoir un regard sur 5 ans

1. **L’évolution du nombre ETPT**

Est-ce qu’il existe un turn over important dans votre juridiction si oui combien ?

Annuellement ?

Est-ce que c’est une juridiction de sortie d’école ou  non

Dans le cadre des mutations est ce qu’il y a beaucoup de demande vers d’autres ressorts ?

Combien y a-t-il eu de création de poste en 5 ans

Combien y a-t-il eu de transformation de C en B

Est-ce que le stagiaire en pré affectation occupe un poste vacant ou de titulaire

Le bilan des affectations des places

1. **Les locaux**

Est-ce que votre juridiction à vécu ou non la carte judiciaire ?

Si oui quelles ont été les transformations pour accueillir le nouveau personnel

Est-ce que les collègues partagent ou non leurs bureaux ?

Au pénal est ce que Cassiopée a traduit une réorganisation physique ?

Avez-vous un lieu pour exercer votre mission syndicale

Est-ce que les préconisations des médecins de prévention sont respectées ?

1. **Les moyens matériels**

Imprimante individuelle ou collective, si collective ou se situe t elle ?

La qualité du papier

Quelles sont les consignes des fournitures ?

A partir de quand vous dit on de faire attention

La fréquence des changements de matériels

A qui donnez-vous vos vieux codes, chaises, matériels ?

Badgeuse sur l’ordinateur ?

1. **La pression psychologique**

Est-ce qu’elle est ressentie par vos collègues dans le cadre de la procédure d’évaluation

Quand une nouvelle réforme se met en place statutaire, procédurale quel est le rôle de votre DG, chefs de juridiction

Le ressenti face aux statistiques

Clivage civil/pénal

Organisation des permanences de week-end, la formation

Volume des HS, leur mode de récupération

Est-ce que l’on pousse les collègues à ouvrir un CET ou non

Est-ce que l’on vous dit bonjour

Comment se passe l’accueil d’un nouvel arrivant

Est-ce que les magistrats font la différence entre un greffier e un assistant de justice

1. **La formation**

Est e que la hiérarchie vous pousse à y aller

Est-ce que si le lieu de formation est éloigné vous pouvez avoir la voiture de servuce

Le délai moyen pour vous faire rembourser

La formation à Dijon y allez-vous ?

Êtes-vous sur un ou plusieurs services

1. **La réforme, dialogue social**
2. **La réforme**

Comment a-t-elle été abordée dans votre juridiction

Est-ce qu’il y a des binômes pour les services

1. **Le dialogue social**

Est-ce que vous avez des réunions en dehors des CT ? En groupe ou bilatérales

Avez-vous facilement accès aux chefs de cours ?

Avez-vous facilement des réponses à vos demandes de salle

Comment pensez vous que vous exercez votre mandat syndical ?

Bilan CHSCT

Bilan CT

Comité médicaux : cas rencontrés pour ceux qui ont déjà siégés.

Commission restreinte, commission permanente

1. **L’école**

A réfléchir en CA

* L’organisation
* La formation continue sur les 5 premières années
* Le catalogue de formation
* La formation initiale
* L a VAE

1. **Nos préconisations**
2. **Sur l’action sociale**

Isabelle demande à Catherine de faire pour le début décembre un dossier en vue de l’école sur la fondation d’Aguesseau

1. Tu peux reprendre la présentation qu’avait faite Natacha pour le congrès
2. Les conditions d’octroi pour le prêt
3. Les conditions d’octroi pour les logements
4. Les conditions d’octroi pour la bourse

L’idée est d’avoir le maximum d’information pour donner aux stagiaires dès qu’ils rentrent à l’école.

Phil : On envoie les demandes aux délégués quand à peu près ? Cette idée de livres blancs me plait de + en +

Catherine : très bonne idée ok pour d'Aguesseau